PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE

AVIS DE CONVOCATION

A :	**M. Stéphane Berthe**	**Mme Marie-Josée Beaupré**
	Mme Brigitte Villeneuve	**M. Marc Campagna**
	Mme Nathalie Bellavance	**M. Frédéric Asselin**
	Mme Marie-Claude Lamarche	**M. Clermont Lévesque**
	M. Réal Leclerc	**M. André Fontaine**
	M. Serge Gagnon	**M. Sylvain Tousignant**
	M. Michel Morin	**Mme Claire Messier**
	M. Paul Asselin	**M. Jean-Guy Sénécal**

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra le **LUNDI 28 NOVEMBRE 2016 À 19 H**, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne.

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (526-11-2016);

2. Adoption de l'ordre du jour (527-11-2016);

3. Consultation publique sur le projet de règlement numéro 1001-269 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 - afin d'autoriser les industries de production de boissons alcoolisées dans la zone 8460-29 (parc industriel 640 ouest – rue des Forges) (528-11-2016);

4. Adoption du second projet de règlement de zonage numéro 1001-269 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – afin d'autoriser les industries de production de boissons alcoolisées dans la zone 8460-29 (parc industriel 640 ouest – rue des Forges) (529-11-2016);

5. Plans d'implantation et d'intégration architecturale (530-11-2016);

6. Avis de motion – règlement (#671) prévoyant la tarification pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité (531-11-2016);

7. Avis de motion - règlement (#678) décrétant le taux de toutes les taxes, tarifs et compensations pour l'exercice financier 2017 de la Ville de Terrebonne (532-11-2016);

8. Avis de motion – règlement (# 428-8) modifiant le règlement 428 constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (carrières et sablières) (533-11-2016);

9. Avis de motion – règlement (#676) permettant l'implantation, à certaines conditions, d'un établissement sur le lot 2 124 750 du cadastre du Québec – 2275, boulevard des Seigneurs – garderie (534-11-2016);

10. Avis de motion - règlement (#677) permettant l'implantation, à certaines conditions, d'un établissement sur le lot 2 914 466 du cadastre du Québec – 903, montée Masson – garderie (535-11-2016);

11. Adoption du règlement numéro 674 relatif à la gestion des eaux pluviales (536-11-2016);

12. Résolution de concordance - émission d'obligations au montant de 27 428 000 $ (537-11-2016);

13. Résolution de courte échéance – émission d'obligations au montant de 27 428 000 $ (538-11-2016);

14. Résolution de prolongation – émission d'obligations au montant de 27 428 000 $ (539-11-2016);

15. Adoption des critères et pointage de sélection pour la grille d'évaluation pour les services actuariels (autres avantages sociaux futurs) à des fins comptables pour la Ville de Terrebonne et la grille d'évaluation pour les services actuariels (régime de retraite) à des fins comptables pour la Ville de Terrebonne (540-11-2016) ;

16. Appropriation de soldes disponibles – affectation en réduction du solde des emprunts à refinancer – émissions du 27 juillet et du 21 décembre 2016 (541-11-2016);

17. Adoption de soumission – collecte et transport des déchets « secteur Lachenaie », des matières recyclables « secteurs Lachenaie et La Plaine » et des sites de dépôts volontaires (542-11-2016);

18. Adoption de soumission – services professionnels – travaux de réhabilitation et de remplacement d'égouts et d'aqueduc – programme TECQ III (543-11-2016);

19. Renouvellement – contrat d'entretien d'éclairage de rues (544-11-2016);

20. Renouvellement – contrat pour l'entretien de l'éclairage de parcs et stationnements (545-11-2016);

21. Renouvellement – contrat pour travaux d'élagage et d'abattage d'arbres (546-11-2016);

22. Renouvellement – contrat pour l'entretien des patinoires extérieures, lots 2 (centre est), 3 (est) et 5 (ouest) (547-11-2016);

23. Autorisation de signature – demande de certificat auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – implantation d'un quai au parc Aristide-Laurier (548-11-2016);

24. Nomination – directeur général adjoint par intérim (549-11-2016);

25. Autorisation – création d'un poste de moniteur-sauveteur et d'un poste de caissier à la piscine – Direction du loisir et vie communautaire (550-11-2016);

26. Adoption du règlement numéro 3901-2 modifiant le règlement 3901 sur la circulation et le stationnement afin de permettre le stationnement en tout temps, de chaque côté de la rue, pour le secteur Angora, sauf en période de déneigement (551-11-2016);

27. Période de questions;

28. Levée de la séance (552-11-2016).

Donné à Terrebonne, ce 25e jour du mois de novembre 2016.

Me Denis Bouffard, avocat
Greffier

_____

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
28 NOVEMBRE 2016

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 28 novembre 2016 à 19 h à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Stéphane Berthe, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Frédéric Asselin
Nathalie Bellavance	Clermont Lévesque
Réal Leclerc	André Fontaine
Serge Gagnon	Sylvain Tousignant
Michel Morin	Claire Messier
Paul Asselin	Jean-Guy Sénécal
Marc Campagna	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Daniel Sauriol, directeur général par intérim, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absentes Mesdames les conseillères Marie-Claude Lamarche et Marie-Josée Beaupré.

RÉSOLUTION NO : 526-11-2016

PROPOSÉ PAR : Michel Morin

APPUYÉ PAR : Marc Campagna

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 527-11-2016

PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant

APPUYÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

QUE l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 528-11-2016

Le maire, Monsieur Stéphane Berthe, et le directeur de l'urbanisme durable, Monsieur Michel Larue, expliquent le projet de règlement mentionné ci-après et entendent les personnes qui désirent s'exprimer :

- projet de règlement numéro 1001-269 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les industries de production de boissons alcoolisées dans la zone 8460-29 (parc industriel 640 ouest – rue des Forges).

RÉSOLUTION NO : 529-11-2016

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Paul Asselin

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-269 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les industries de production de boissons alcoolisées dans la zone 8460-29 (parc industriel 640 ouest – rue des Forges).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 530-11-2016

ATTENDU les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 17 novembre 2016;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marc Campagna
APPUYÉ PAR Sylvain Tousignant

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 17 novembre 2016 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 34:

1. D16-1519 Projet de rénovation et d'affichage « Groupe Bourgouin » et « Clinique Active »
4715, rue d'Angora, suite 309 / lots 4 437 715 et 4 437 716
9026-7329 Québec inc.

QUE le conseil municipal autorise les modifications architecturales et le projet d'affichage pour les commerces "Groupe Bourgouin " et "Clinique Active" selon les plans réalisés par BC2, Graphique 3D et Techni Graphe, le tout identifié " Annexe # D16-1519 ".

2. D16-2458 Projet de construction de 13 bâtiments multifamiliaux (modification et résolution échues)
6000 – 6084, rue d'Angora / lot 5 573 414
9285-4777 Québec inc.

QUE le conseil municipal autorise, pour les 13 bâtiments (phases 1 et 2), la construction d'habitations multifamiliales en projet intégré selon les modifications apportées au plan initial, tel qu'illustré aux plans, élévations et la planche des matériaux réalisés par Luc Denis Architecte ainsi que le plan projet d'implantation réalisé par M. Jonathan Laforce, arpenteur-géomètre, le tout identifié " Annexe D16-2458 ", et ce, aux conditions suivantes :

- Que la bande de pavés imbriqués soit répétée de part et d'autre des deux allées d'accès du projet ;

- Que le demandeur s'engage à déposer une garantie financière remboursable :

  a) Pour la construction des immeubles des phases 1 et 2 : un montant de 3 000 $ ou 4 000 $ par immeuble de 3 ou 4 unités;

  b) Pour l'aménagement paysager de la phase 2 (lot 5 442 634) : un montant de 5 000 $.

3. D16-2617 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
159, rue du Canard-Noir / lot 4 301 615
Construction Voyer inc.

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par Les Créabitations N. Perron inc. et le plan d'implantation réalisé par Métrica arpenteurs-géomètres et par Jodoin Lareau inc., le tout identifié " Annexe # D16-2617".

4. D16-2465 Projet d'approbation de deux modèles architecturaux
430, boulevard Carmel / lot 4 063 298
Entreprises Réjean Goyette inc.

QUE le conseil municipal autorise la construction de 2 modèles d'architecture d'habitations unifamiliales isolées avec garage ainsi que la modification de la palette de matériaux et couleurs, et ce, pour l'ensemble des 17 lots du projet L'Orée du Lac phase 8 (plus précisément les lots 4 063 298 à 4 063 310 et 4 063 313 à 4 063 316) selon les plans, élévations et plan d'implantation réalisés par Les Entreprises Réjean Goyette inc., le tout identifié "Annexe # D16-2465 ", et ce, aux conditions suivantes :

1. Qu'aucun modèle identique ne soit répété côte à côte ;

2. Que les modèles situés sur des coins de rue ou adjacents à un milieu naturel respectent les détails architecturaux types pour les élévations secondaires, tels que soumis dans la demande D15-0311 approuvée par la résolution 231-05-2016.

5. D16-2533 Projet d'agrandissement résidentiel
620, rue Charles-De Couagne / lot 1 950 141
Franco Lipari

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Hocarch Dessins, le tout identifié "Annexe # D16-2533 ".

6. D16-2543 Projet d'affichage « Le Roi du Plancher »
2275, boulevard des Entreprises / lot 3 148 883
Nicolas Girard

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce " Le Roi du Plancher " selon le plan réalisé par Éric Painchaud architecte et Associés inc., le tout identifié "Annexe # D16-2543 ".

7. D16-2444 Projet d'aménagement d'équipements accessoires
128, rue de l'Érable-Noir / lot 4 310 532
Stéphane Saint-Yves

QUE le conseil municipal autorise le projet d'aménagement d'équipements accessoires (clôture, aire pavée et trottoir) selon le plan réalisé par F.B. Concept inc., le tout identifié "Annexe # D16-2444".

8. D16-2531 Projet de construction d'un immeuble industriel « Groupe Laval Aubin »
1061, rue des Forges / lot 5 108 251
Groupe Laval Aubin ltée

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un immeuble industriel selon l'implantation, les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par HZDS architectes, le tout identifié " Annexe # D16-2531 ", et ce, à la condition suivante :

1. Qu'une garantie financière soit déposée :

   a. Pour la construction du bâtiment : un montant de 75 000 $;
   b. Pour l'aménagement paysager : un montant de 3 000 $.

2. Que les enseignes fassent l'objet d'une demande ultérieure en respectant le concept illustré sur les perspectives.

QU'en vertu des articles 287 à 292 du règlement de zonage #1001 relatif à l'exemption de l'obligation de fournir des cases de stationnement, une exemption de 3 cases, alors que le projet propose 32 cases et que selon l'article 265 du règlement de zonage #1001 le minimum requis est de 35 cases de stationnement pour un projet de construction d'un bâtiment industriel.

9. D16-2415 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
7851, rue des Groseilles / lot 4 654 935
Marquis inc.

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée sans garage selon les plans et élévations réalisés par Plans Design et le plan d'implantation réalisé par le groupe XYZ, le tout identifié " Annexe # D16-2415 ".

10. D16-2484 Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée « Les Jardins d'Angora »
1140, rue Harricana / lot 5 130 640
Josée Mathieu

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un modèle d'habitation unifamiliale isolée avec garage sur le lot 5 130 640 selon le plan projet d'implantation réalisé par Groupe Meunier, arpenteurs-géomètres, les plans, élévations et la planche des matériaux réalisés par Architecture Gosselin et la mise à jour du plan d'ensemble illustrant la répartition des différents typologies et modèles, le tout identifié " Annexe # D16-2484", et ce, à la condition suivante :

- Au dépôt et à la validation d'une démonstration relativement à la topographie du site et de la gestion des eaux pluviales avant l'émission du permis de construction.

11. D16-2566 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
3661, montée Major / lot 1 891 677
Habitation K.B.

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée selon les plans, élévations et croquis d'implantation réalisés par Évolution Architecture inc. et le demandeur, le tout identifié " Annexe D16-2566 ", et ce, aux conditions suivantes :

1. Que la largeur de l'entrée charretière desservant la propriété n'excède pas 7 mètres;

2. Que la cour avant soit recouverte d'un couvert végétal sur au moins 40 % de sa superficie.

12. D16-2621 **Projet visant l'ajout d'une unité d'habitations dans un ensemble multifamilial isolé en projet intégré**
943-947-951, rue Marie-Gérin-Lajoie / lot 5 907 317
Jacques Cloutier & Fils inc.

QUE le conseil municipal autorise l'ajout d'une unité d'habitations sur le lot 5 907 317 pour permettre la construction d'un ensemble multifamilial avec aménagement extérieur, selon le cahier de présentation réalisé par Luc Denis Architecte, le tout identifié "Annexe # D16-2621 ", et ce, aux conditions suivantes :

1. Que le demandeur s'engage à déposer une garantie financière remboursable :

   a) Pour la construction et l'aménagement paysager des immeubles : un montant de 400 $ par unité de logement (tel qu'il était prévu lors de l'approbation du dossier en 2013).

2. Que les niveaux finis soient respectés tels qu'identifiés au plan de nivellement préparé par M. G. Saulnier, ing., daté de juin 2013.

13. D16-2545 **Projet de construction d'un immeuble commercial « Golf le Mirage Pavillon – Callaway »**
3737, chemin Martin / lot 2 921 708
Bergeron Thouin Architectes

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un immeuble à vocation commerciale selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par Bergeron Thouin Architectes et le plan d'implantation réalisé par M. Alain Bernard, le tout identifié "Annexe D16-2545 ", et ce, aux conditions suivantes :

1. Qu'une garantie financière soit déposée :

   a. Pour la construction du bâtiment : un montant de 12 500 $.

2. Que les enseignes fassent l'objet d'une demande ultérieure.

14. D16-2489 **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
3051, rue Napoléon / lot 2 123 524
Lydiane Deschamps

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée selon les plans, élévations et plan projet d'implantation soumis par le demandeur, le tout identifié " Annexe # D16-2489 ", et ce, à la condition suivante :

1. Que l'implantation du bâtiment respecte minimalement une marge avant secondaire de 4,5 mètres, tel que prescrit à la zone 8965-86.

15. D16-2551 Projet d'agrandissement résidentiel
1861, rue Ouellette / lot 1 888 083
Dany Morin

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Lalancette Architecture, le tout identifié " Annexe # D16-2551 ".

16. D16-2326 Projet d'affichage « FBL »
3135, boulevard de la Pinière / lot 5 375 993
FBL

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce " FBL " selon le plan réalisé par Services RSD, le tout identifié " Annexe D16-2326 ".

17. D16-2453 Projet d'affichage « Gémel et EPA »
193-195, rue Sainte-Marie / lot 2 441 826
Éric Painchaud Architecte et Associés

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce " Gémel et EPA" selon le plan réalisé par Éric Painchaud Architecte et Associés, le tout identifié " Annexe # D16-2453 ".

18. D16-2442 Projet d'affichage « La Revue »
231, rue Sainte-Marie / lot 2 441 833
Créations et Enseignes Robert 2010

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce " La Revue " selon le plan réalisé par Créations et Enseignes Robert 2010, le tout identifié " Annexe # D16-2442".

19. D16-2080 Projet de rénovation résidentielle
235, rue Sainte-Marie / lot 2 441 841
Maxime Rochon

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation résidentielle selon le plan réalisé par Mme Geneviève Tessier, le tout identifié " Annexe # D16-2080 ".

20. D16-2487 Projet de rénovation résidentielle : fenêtres
232-234, rue Saint-Louis / lot 2 439 118
Benoit Cadieux

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation résidentielle selon le plan réalisé par M. Benoit Cadieux, le tout identifié " Annexe # D16-2487 ".

21. D16-2469 Projet de rénovation extérieure : remplacement des portes et fenêtres
699, rue Saint-Louis / lot 2 438 953
Marie-Josée Patry

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation résidentielle selon le plan réalisé par Mme Marie-Josée Patry, le tout identifié " Annexe # D16-2469 ".

22. D16-0374 Projet de rénovation résidentielle
806-808, rue Saint-Louis / lot 2 438 355
François Baillargeon

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation résidentielle selon le plan réalisé par M. François Baillargeon, le tout identifié " Annexe # D16-0374 ".

23. D16-2033 Projet de rénovation résidentielle
930, rue Saint-Louis / lot 4 063 346
Alain Bonnier

CONSIDÉRANT la non atteinte, en vertu du règlement de PIIA # 1005, des objectifs et critères suivants :

- de contribuer « à la consolidation et/ou à l'enrichissement de l'ensemble architectural » (article 28, alinéa 1° a);

- de favoriser « le maintien des détails architecturaux et autres constituantes résiduelles de l'enveloppe d'origine qui attestent de l'ancienneté relative » (article 28, alinéa 4° a);

- d'enrayer « tout processus de banalisation des paysages architecturaux dans leur ensemble ou de l'architecture de chacun des bâtiments qui s'y inscrivent » (article 28, alinéa 5°);

CONSIDÉRANT la valeur patrimoniale supérieure du bâtiment telle qu'identifiée dans l'inventaire du patrimoine bâti réalisé par Bergeron Gagnon inc., conseillers en patrimoine culturel ;

CONSIDÉRANT que le bâtiment centenaire a su conserver à ce jour l'intégrité des constituantes de détail qui définissent son enveloppe architecturale qui en détermine une valeur d'authenticité et un état physique excellent ;

CONSIDÉRANT que le choix des matériaux de remplacement proposé n'est pas compatible avec les constituantes d'origine du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le projet du demandeur est spéculatif, à savoir que les travaux proposés pourraient ou non être réalisés dans un horizon indéterminé;

QUE le conseil municipal ***refuse*** le projet de rénovation résidentielle selon le plan réalisé par M. Alain Bonnier, le tout identifié " Annexe # D16-2033 ".

24. D16-2330 Projet de construction accessoire – remise
350, rue Saint-Pierre # 216 / lots 2 443 578, 2 443 516, 2 443 517, 2 443 518, 2 443 519, 2 443 528, 2 443 545 et 2 443 562
Roger Dubé

QUE le conseil municipal autorise le projet de construction d'une remise selon le plan réalisé par M. Roger Dubé, le tout identifié "Annexe # D16-2330 ".

25. D16-2485 Projet d'affichage « Dépanneur Servi-Soir »
786, rue Saint-Sacrement / lot 2 442 019
Daniel Grondin

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce " Dépanneur Servi-Soir" selon le plan réalisé par Enseignes CMD, le tout identifié " Annexe # D16-2485 ".

26. D16-2577 Projet de construction d'un immeuble commercial « Groupe Magma »
802, boulevard des Seigneurs / lot 2 442 118
Complexe Le M – Terrebonne inc.

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation multifamiliale selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par A2 Design et le plan d'implantation réalisé par Groupe Meunier, le tout identifié " Annexe # D16-2577 ", et ce, aux conditions suivantes :

1. Qu'une garantie financière soit déposée :

   a. Pour la construction du bâtiment : un montant de 100 000$;
   b. Pour l'aménagement paysager : un montant de 17 500 $.

2. Qu'une bonification de la fenestration sur l'élévation avant (face au boulevard des Seigneurs), au niveau du 2e étage, soit faite afin de créer un bandeau de fenêtres horizontal.

3. Que sur l'élévation avant (face au boulevard des Seigneurs), au niveau du 2e étage, le contour en revêtement d'acier soit accentué (avancé plus marqué) et que l'insertion de lumière encastrée soit favorisée.

4. Que dans chaque îlot de verdures situé entre le stationnement et la rue Saint-Sacrement et Ephraim-Raymond, les plantations de végétaux denses d'une hauteur de 1,5 mètre puissent assurer la dissimulation des cases des stationnements.

5. Que les équipements mécaniques au toit soient dissimulés par un écran constitué des matériaux de parement extérieur du bâtiment.

6. Que les portes d'issues soient d'une couleur qui s'apparente à la couleur du parement extérieur.

7. Qu'une clôture opaque soit installée le long de la limite de propriété arrière.

8. Que les niveaux de terrains tels que présentés aux plans soient respectés.

9. Que l'éclairage soit dirigé sous la ligne d'horizon.

10. Que le projet d'affichage respecte le concept architectural tel que soumis mais que celui-ci soit présenté ultérieurement pour approbation avec tous ses détails pour une analyse complète.

11. Qu'une lettre d'entente soit signée avant l'émission du permis de construction pour s'assurer du respect des présentes conditions.

27. D16-2571 Projet d'affichage « Salon 1280 »
1280, boulevard des Seigneurs / lot 2 438 374
Salon 1280

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce " Salon 1280 " selon le plan fourni par le requérant, M. Forest, le tout identifié " Annexe # D16-2571 ".

28. D16-2597 Projet de construction d'habitations multifamiliales et unifamiliales
501, boulevard de Terrebonne / lots 2 439 218, 3 688 935, 3 688 936, 3 688 937, 3 688 938, 3 688 939, 3 688 940, 3 688 941
Habitations Novo-Max inc.

QUE le conseil municipal autorise la construction d'habitations multifamiliales selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par Architecture Gosselin et le plan d'implantation réalisé par Groupe Meunier, le tout identifié " Annexe # D16-2597 ", et ce, aux conditions suivantes :

1. Que le plan d'aménagement paysager respecte le 40% de superficie végétale en cour avant.

2. Que des fenêtres soient ajoutées sur les élévations latérales au niveau du rez-de-chaussée et du 2e étage tel que prévu sur l'élévation latérale droite du bâtiment qui donne sur rue et de privilégier l'insertion de parement léger entre les fenêtres.

QUE le conseil municipal autorise la construction de deux habitations unifamiliales isolées sans garage selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par Dessins Drummond et le plan d'implantation réalisé par Groupe Meunier, le tout identifié " Annexe # D16-2597 ", et ce, à la condition suivante :

1. Que le choix de couleurs des parements ne soit pas identique pour les deux modèles d'habitations.

29. D16-1042 Projet d'affichage « Voisin »
75, côte de Terrebonne / lots 3 665 028 et 3 933 236
9186-4843 Québec inc.

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce " Voisin " selon le plan réalisé par Enseignes Transworld, le tout identifié " Annexe # D16-1042 ".

30. D16-2481 Projet d'affichage « Couche-Tard »
285, côte de Terrebonne / lot 2 920 800
Daniel Provencher & Cie inc.

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce " Couche-Tard " selon le plan réalisé par Enseignes Pattison, le tout identifié " Annexe # D16-2481 ".

31. D16-2234 Projet d'affichage « Restaurant Cucina Di Papa »
418, côte de Terrebonne / lot 2 921 362
Gina Facchino

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce " Restaurant Cucina Di Papa " selon le plan réalisé par Gina Facchino, le tout identifié " Annexe # D16-2234 ", et ce, à la condition suivante :

1. Que la portion du message de l'enseigne détachée identifiée « Restaurant au vieux phare », soit retirée.

32. D16-2156 Projet de rénovation résidentielle : balcons et escalier
451, rue Théberge / lot 2 438 980
Jean-Philippe Dubé

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation résidentielle selon le plan réalisé par M. Jean-Philippe Dubé, le tout identifié " Annexe # D16-2156 ".

33. D16-2503 Projet d'affichage « Casse-croûte La Gaspésienne »
124, rue Yves-Blais / lots 3 419 739 et 3 419 740
Enseignes Montréal Néon

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce " Casse-croûte La Gaspésienne" selon le plan réalisé par Enseignes Montréal Néon, le tout identifié "Annexe # D16-2503 ".

34. D16-2500 Projet d'affichage « Tutti Frutti »
1252, rue Yves-Blais / lots 3 419 739 et 3 419 740
Atelier de l'Affichage

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce " Tutti Frutti" selon le plan réalisé par Atelier de l'Affichage, le tout identifié " Annexe # D16-2500 ".

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 531-11-2016

Le conseiller Jean-Guy Sénécal donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 671) prévoyant la tarification pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 532-11-2016

La conseillère Nathalie Bellavance donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 678) décrétant les taux de taxes foncières, les tarifs et compensations pour l'exercice financier 2017 de la Ville de Terrebonne et créant les catégories d'immeubles sur lesquelles portent ces taxes.

RÉSOLUTION NO : 533-11-2016

Le conseiller Paul Asselin donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 428-8) modifiant le règlement 428 constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (carrières et sablières).

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 534-11-2016

Le conseiller Michel Morin donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 676) permettant l'implantation, à certaines conditions, d'un établissement sur le lot 2 124 750 du cadastre du Québec situé au 2275, boulevard des Seigneurs, pour des fins de service de garde en garderie, le tout conformément à la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (L.R.Q., chap. S-4.1.1)

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 535-11-2016

Le conseiller Frédéric Asselin donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 677) permettant l'implantation, à certaines conditions, d'un local sur le lot 5 593 235 du cadastre du Québec situé au 903, montée Masson, pour des fins de service de garde en garderie, le tout conformément à la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (L.R.Q., chap. S-4.1.1)

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 536-11-2016

PROPOSÉ PAR : Marc Campagna

APPUYÉ PAR : Paul Asselin

QUE le règlement relatif à la gestion des eaux pluviales, soit adopté sous le numéro 674.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 537-11-2016

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Terrebonne souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 27 428 000$;

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de $
47	152,020$
117	100,600$
104	237,902$
138	66,500$
147	18,203$
138	28,200$
139	222,673$
170	43,943$
141	34,826$
193	161,700$
177	840,800$
205	133,472$
183	408,800$
207	21,724$
222	152,462$
211	3,732$
227	383,500$
214	61,035$
215	76,008$
231	379,000$
216	27,978$
243	124,700$
218	55,300$
248	215,063$
264	9,885$
254	17,788$
270	26,600$
256	53,028$

218	64,054$
271	93,937$
270	31,033$
299	123,423$
304	80,700$
404	521,609$
353	6,100$
413	344,545$
391	16,644$
439	617,563$
403	132,966$
458	440,694$
479	359,540$
499	165,500$
476	196,200$
129	165,500$
148	68,414$
265	198,600$
361	30,443$
384	517,770$
401	12,100$
446	53,740$
452	82,611$
467	229,400$
472	1 287,100$
472	1 759,194$
464	67,000$
466	349,000$
552	54,100$
558	500,000$
583	17,280$
586	766,000$
593	92,800$
594	52,000$
607	368,055$
627	121,800$
632	387,100$
634	372,015$
641	10 999,028$
644	230,000$
652	1 000,000$
655	395,000$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Claire Messier

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 27 428 000$.

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 21 décembre 2016.

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises ».

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs pour le paiement du principal et des intérêts dans le compte de l'institution financière suivante :

C.D. DE TERREBONNE
801, boulevard des Seigneurs
Terrebonne, (Qué.) J6W 1T5

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement le 21 juin et le 21 décembre de chaque année.

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c.D-7).

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Terrebonne, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 538-11-2016

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Claire Messier

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 27 428 000$ effectué en vertu des règlements numéros 117, 138 139, 141, 177, 183, 222, 227, 231, 243, 248, 254, 256, 271, 299, 304, 353, 391, 403, 479, 499, 476, 129, 148, 265, 361, 384, 401, 446, 452, 467, 472, 464, 466, 552, 558, 583, 586, 593, 594, 607, 627, 632, 634, 641, 644, 652, 655, 47, 104, 147, 170, 193, 205, 207, 211, 214, 215, 216, 218, 264, 270, 404, 413, 439 et 458, la Ville de Terrebonne émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

Tableau combiné terme de 5 et 10 ans – Financement No. <u>68 – 24 379 000$</u>

cinq (5) ans (à compter du 21 décembre 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 à 2026, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 464, 466, 552, 558, 583, 586, 593, 594, 607, 627, 632, 634, 641, 644, 652 et 655, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

dix (10) ans (à compter du 21 décembre 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 464, 466, 552, 558, 583, 586, 593, 594, 607, 632, 634, 641, 644 et 652, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Tableau combiné terme de 5 ans – Financement No <u>69 – 3 049 000$</u>

cinq (5) ans (à compter du 21 décembre 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 218, 270, 404, 413, 439 et 458, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 539-11-2016

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne avait, le 19 décembre 2016, un montant de 4 496 000$ à renouveler sur un emprunt original de 21 570 000$ pour une période de 5 ans en vertu des règlements numéros 47, 104, 117, 138, 139, 141, 147, 170, 177, 183, 193, 205, 207, 211, 214, 215, 216, 218, 222, 227, 231, 243, 248, 254, 256, 264, 270, 271,299 et 304;

ATTENDU QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU QU'un montant de 140 498$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 4 355 502$;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne avait, le 20 décembre 2016, un montant de 7 493 000$ à renouveler sur un emprunt original de 24 412 000$ pour une période de 5 ans en vertu des règlements numéros 353, 391, 403, 479, 499, 476, 129, 148, 265, 361, 384, 401, 446, 452, 467 et 472;

ATTENDU QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU QU'un montant de 191 680$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 7 301 320$;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 21 décembre 2016;

Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Claire Messier

QUE la Ville de Terrebonne emprunte 4 355 502$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 2 jours au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

QUE la Ville de Terrebonne emprunte 7 301 320$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 1 jour au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 540-11-2016

ATTENDU les recommandations CE-2016-1407-REC et CE-2016-1408-REC du comité exécutif du 23 novembre 2016 autorisant la Direction de l'administration et finances à procéder à un appel d'offres public pour « Les services actuariels à des fins comptables pour une durée de trois (3) ans pour les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;

Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Morin
APPUYÉ PAR Serge Gagnon

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte la grille d'évaluation suivante pour les appels d'offres mentionnés plus haut, à savoir :

		Points*
Proposition technique – critères d'évaluation		
1.	Compréhension du mandat	10
2.	Qualification et expérience de la firme	25
3.	Approche et méthodologie	15
4.	Qualification et expérience de l'associé	15
5.	Qualification et expérience de l'équipe proposée	20
6.	Plan de travail et échéancier	15
	Sous-total de la pondération technique**	100

Proposition financière

7. Prix de la proposition (avant taxes) prix

Sous-total prix

Pondération finale

[(Pointage de la pondération technique + 50) X 10 000] / prix _____

* Maximum de points attribués aux critères

** La proposition financière n'est considérée que si le pointage de la proposition technique d'une soumission atteint 70.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 541-11-2016

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a procédé et procédera au refinancement de divers règlements d'emprunt les 27 juillet et 21 décembre prochains ;

ATTENDU QUE certains règlements à refinancer ont des soldes disponibles réservés pour le service de la dette qui doivent être appliqués en réduction du solde de l'emprunt lors du refinancement ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-1409-REC du comité exécutif du 23 novembre 2016;

Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Tousignant
APPUYÉ PAR Clermont Lévesque

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'appropriation des soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés et leurs affectations en réduction du solde de l'emprunt à refinancer, à savoir :

<u>Émission du 27 juillet 2016</u>

Règlement	Solde disponible
199	4 373,01$
289	68 692,21$

<u>Émission du 21 décembre 2016</u>

Règlement	Solde disponible	Règlement	Solde disponible
104	23 098,34$	148	1 086,36$
205	4 727,80$	391	255,75$
216	7 122,40$	413	13 954,51$
271	4 562,99$	472	11 605,65$
141	3 974,03$	458	8 206,07$
264	14,74$	170	2 057,44$
256	1 471,80$	215	6 192,19$
384	9 929,98$	254	612,07$
404	57 739,52$	139	22 626,57$
452	789,38$	222	2 737,67$
439	24 050,04$	211	1 567,91$
147	797,01$	361	1 157,08$

214	6 265,21$	403	534,45$
248	7 537,20$	446	35 360,23$
47	27 780,09$	479	14 459,60$
207	14 175,73$		
299	3 176,86$	TOTAL	319 626,67$

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'appropriation des soldes disponibles des règlements mentionnés ci-dessous et leurs affectations en réduction du solde de l'emprunt à refinancer, à savoir :

199	289	104	147	170	205	214	215	216
248	254	271	47	139	141	207	222	264
299	211	256	148	361	384	391	403	404
413	446	452	472	479	439	458		

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0523 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au service du financement municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 542-11-2016

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la collecte et transport des déchets « secteur Lachenaie », des matières recyclables « secteurs Lachenaie et La Plaine » et des sites de dépôts volontaires (SA16-9067) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 12 octobre 2016 ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 1er novembre 2016, à savoir :

Entreprise Sanitaire F.A. Ltée 2 218 442,66 $ t.t.c.

ATTENDU le rapport daté du 1er novembre 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique du 14 novembre 2016 ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 2 268 086,13 $ (t.t.c.) en date du 20 juillet 2016 ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-1383-REC du comité exécutif du 16 novembre 2016;

Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal
` APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **ENTREPRISE SANITAIRE F.A. LTÉE**, datée du 31 octobre 2016, pour la collecte et transport des déchets « secteur Lachenaie », des matières recyclables « secteurs Lachenaie et La Plaine » et des sites de dépôts volontaires, pour un montant total de 1 929 500,04 $ (taxes en sus), débutant le 21 janvier 2017 pour se terminer le 31 décembre 2017, avec trois (3) options de renouvellement d'un (1) an à compter du 1er janvier de chacune des années.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 543-11-2016

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de réhabilitation et de remplacement des conduites d'aqueduc, d'égouts pluvial et sanitaire dans le cadre du programme TECQ III (SA16-3031) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 19 octobre 2016 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 10 novembre 2016 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	**Montant**
Efel Experts-conseils inc.	13,26	109 341,23$ t.t.c.
MLC Associés inc.	12,50	111 295,80$ t.t.c.
CIMA+	8,15	174 762,00$ t.t.c.
Consultants S.M. inc.	6,84	211 554,00$ t.t.c.
Equiluqs inc.	--	--

ATTENDU QUE la firme Equiluqs inc. ne s'est pas qualifiée puisque son pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel qu'il est prévu à la loi (art. 573.1.0.1.1 L.C.V.);

ATTENDU QUE le conseil municipal ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 335 925,23$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 20 novembre 2016 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Efel Experts-conseils inc.;

ATTENDU la recommandation CE-2016-1417-REC du comité exécutif du 23 novembre 2016;

Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Tousignant
APPUYÉ PAR André Fontaine

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme **EFEL EXPERTS-CONSEILS INC.** pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de réhabilitation et de remplacement des conduites d'aqueduc, d'égouts pluvial et sanitaire dans le cadre du programme TECQ III, pour un montant de 95 100$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 663 pour un montant de 26 700$ (taxes en sus), et du règlement numéro 664 pour un montant de 68 400$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0525 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante**.**

QUE le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de travaux municipaux – exigences techniques et administratives ;
- Directives administratives – Direction du génie et projets spéciaux.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 544-11-2016

ATTENDU QUE le conseil municipal, le 15 décembre 2015, a adopté la résolution 601-12-2015 concernant l'octroi d'un contrat d'entretien d'éclairage de rues pour une durée d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement à la société INSTALLUME INC. ;

ATTENDU QUE la soumission SA15-9077 arrivera à échéance le 31 décembre 2016, que la prestation des services du fournisseur est satisfaisante et qu'il y a lieu de se prévaloir de la clause de renouvellement automatique pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;

ATTENDU QUE le contrat sera renouvelé pour un montant de 173 556.95 $ t.t.c., soit la valeur du contrat original plus l'IPC (0.9638%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique du 14 novembre 2016 ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-1385-REC du comité exécutif du 16 novembre 2016;

Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin
APPUYÉ PAR Serge Gagnon

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte, pour un premier renouvellement d'un (1) an à compter du 1er janvier 2017, la soumission pour l'entretien d'éclairage de rues avec la société **INSTALLUME INC.** pour une somme de 150 951,90$ (taxes en sus), et ce, tel que stipulé à l'article 16 du cahier des charges spécifiques.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 545-11-2016

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 537-11-2015, adoptée le 9 novembre 2015, acceptant la soumission de la société JNA Leblanc électrique inc. pour l'entretien de l'éclairage de parcs et stationnements pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 36 642,53$ (t.t.c.) avec quatre (4) options de renouvellement (SA15-9071) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA15-9071 pour l'entretien de l'éclairage de parcs et stationnements arrive à échéance le 31 décembre 2016 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 17 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 38 978,62$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (0,9916%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 21 novembre 2016 ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-1414-REC du comité exécutif du 23 novembre 2016;

Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin
APPUYÉ PAR Serge Gagnon

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte, pour un premier renouvellement d'un (1) an, à compter du 1er janvier 2017, la soumission pour l'entretien de l'éclairage de parcs et stationnements avec la société **JNA LEBLANC ÉLECTRIQUE INC.** pour une somme de 33 901,82$ (taxes en sus).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 546-11-2016

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 12-01-2016, adoptée le 18 janvier 2016, acceptant la soumission de la société Novafor inc. pour des travaux d'élagage et d'abattage d'arbres pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 105 805,74$ (t.t.c.) avec quatre (4) options de renouvellement (SA15-9070) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA15-9070 pour les travaux d'élagage et d'abattage d'arbres arrive à échéance le 31 décembre 2016 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 17 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 125 056,70$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (0,9916%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 21 novembre 2016 ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-1413-REC du comité exécutif du 23 novembre 2016;

Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Clermont Lévesque
APPUYÉ PAR André Fontaine

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte, pour un premier renouvellement d'un (1) an, à compter du 1er janvier 2017, la soumission pour les travaux d'élagage et d'abattage d'arbres avec la société **NOVAFOR INC.** pour une somme de 108 768,60$ (taxes en sus).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 547-11-2016

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 400-08-2015, adoptée le 17 août 2015, acceptant pour un contrat d'un (1) an avec quatre (4) options de renouvellement, les soumissions suivantes :

- la société 9212-2977 Québec inc. (Les Entreprises Pro-Vac) pour l'entretien des patinoires extérieures, lot 2 (centre), le tout pour un montant total de 120 583,04$ (taxes en sus) ;

- la société Irriglobe inc. pour l'entretien des patinoires extérieures, lot 3 (est), le tout pour un montant total de 76 146,51$ (taxes en sus) ;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 316-06-2015, adoptée le 8 juin 2015, acceptant la soumission de la société 9212-2977 Québec inc. (Les Entreprises Pro-Vac) pour l'entretien des patinoires extérieures, lot 5 (ouest), le tout pour un montant total de 90 207$ (taxes en sus) pour un contrat d'un (1) an avec quatre (4) options de renouvellement (SA15-9034) ;

ATTENDU QUE lesdites soumissions arrivent à échéance le 1er décembre 2016 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation des fournisseurs ;

ATTENDU QUE le cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de :

- 129 172,79$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC pour la région de Montréal pour la société 9212-2977 Québec inc. (Les Entreprises Pro-Vac) – lot 2;
- 74 501,42$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC pour la région de Montréal pour la société Irriglobe inc. – lot 3;
- 99 881,66$ pour la société 9212-2977 Québec inc. (Les Entreprises Pro-Vac) – lot 5,

ATTENDU la vérification juridique en date du 21 novembre 2016 ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-1415-REC du comité exécutif du 23 novembre 2016;

Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Clermont Lévesque
APPUYÉ PAR Réal Leclerc

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte, pour un premier renouvellement d'un (1) an à compter du 2 décembre 2016, les soumissions pour l'entretien des patinoires extérieures avec les sociétés :

- 9212-2977 Québec inc. (Les Entreprises Pro-Vac) – lot 2, pour une somme de 112 348,59$ (taxes en sus);
- Irriglobe inc. – lot 3, pour une somme de 64 797,93$ (taxes en sus);
- 9212-2977 Québec inc. (Les Entreprises Pro-Vac) – lot 5; pour une somme de 86 872,50 (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0520, révisé, émis par l'assistante-trésorière, soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 548-11-2016

PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

APPUYÉ PAR : Claire Messier

Suivant la recommandation CE-2016-1390-REC du comité exécutif du 16 novembre 2016, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le directeur du loisir et vie communautaire ou son adjoint à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tout document nécessaire pour l'obtention du certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour l'acquisition et l'implantation d'un quai visant la pêche sportive dans le cadre du programme des parcs 2016 (règlement 652).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 549-11-2016

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 469-10-2016, adoptée le 11 octobre 2016, nommant par intérim M. Daniel Sauriol pour agir à titre de directeur général;

ATTENDU QUE cette nomination temporaire se continue à ce jour, et ce, pour une durée indéterminée;

ATTENDU la recommandation CE-2016-1403-REC du comité exécutif du 23 novembre 2016;

Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Morin
APPUYÉ PAR Marc Campagna

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la nomination par intérim de M. Stéphan Turcotte à titre de directeur général adjoint, et ce, tout en conservant ses responsabilités à titre de directeur du loisir et vie communautaire, le tout selon les conditions prévues à l'annexe « A », jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 550-11-2016

PROPOSÉ PAR : Clermont Lévesque

APPUYÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

Suivant la recommandation CE-2016-1411-REC du comité exécutif du 23 novembre 2016, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la création d'un (1) poste de moniteur-sauveteur et d'un (1) poste de caissier syndiqué à temps complet à la piscine dans le but d'apporter de la stabilité au niveau de la gestion du personnel aquatique.

QUE la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 551-11-2016

PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant

APPUYÉ PAR : Paul Asselin

QUE le règlement modifiant le règlement 3901 sur la circulation et le stationnement afin de permettre le stationnement en tout temps, de chaque côté de la rue, pour le secteur Angora, sauf en période de déneigement, tel que montré au plan, soit adopté sous le numéro 3901-2.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 552-11-2016

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : Michel Morin

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

_____ _____

Maire Greffier